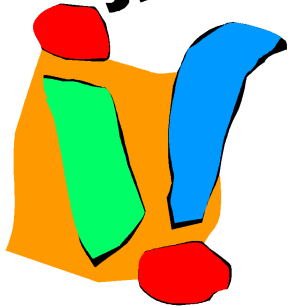


**INFOR
JEUNES**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Quand Simonet (dé)voile son projet

Aux yeux de nombreux observateurs, le nouveau projet « décret inscriptions », cuvée Simonet, apparaît comme un amalgame improbable des deux précédents.

Un tel point de vue nous semble encore bien en deçà de la réalité, car le projet en question porte dans sa conception même une réelle propension au retour en arrière, et ce principalement par le pouvoir discrétionnaire qu'il restitue aux directions d'écoles sous couvert d'autonomie.

Dans le débat nourri sur la problématique des inscriptions au cours de ces deux dernières années, on a souvent évoqué le caractère par trop « idéologique » des positions de certains acteurs. Or, quoi de plus idéologique que le concept d'autonomie qui sous-tend plus que largement le projet de l'actuelle ministre de l'enseignement, et dont même certains « progressistes » nous vantent d'ores et déjà les incontestables mérites !

N'en déplaise aux tenants de l' « autonomie », la véritable tension qui ébranle le champ scolaire n'est pas celle qui oppose celle-ci à la régulation, mais bien cette dernière à la logique dominante du marché. Et où il est bien à craindre que l' « autonomie » ne soit, pour le coup, que l'écran occultant habilement la relance immodérée de la dérégulation.

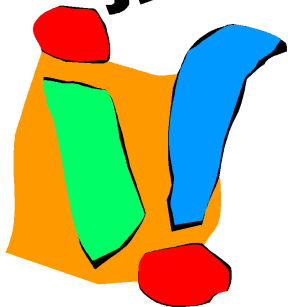
Car, dans le dispositif prévu, quelle instance occupera la place du tiers, seule capable de nous garantir l'effectivité de l'application par les directions d'écoles des mesures et des critères de régulation ? La réponse est : tout simplement aucune (la CIRI, commission inter-réseaux des inscriptions, n'intervient qu'en bout de course pour écopier des surnuméraires, et la commission de pilotage n'a qu'une fonction d'évaluation formelle dans l'après-coup).

Dans un tel contexte, il ne faut donc pas être grand clerc pour pressentir que dans les écoles réputées ce sera le marketing scolaire et la tendance à préserver l'homogénéité sociale qui prendront le dessus. Pas plus qu'il ne faut avoir mauvais esprit pour dire déjà, au regard de la complexité technique du projet, que nombre de familles – notamment en milieux populaires – ne pourront s'orienter valablement et être mises sur un pied d'égalité en présence d'un projet aussi alambiqué !

INFOR JEUNES LAEKEN

14 Place J.B. Willems
1020 Bruxelles
tél: 02/ 421.71.31
fax: 02/ 421.71.36
www.inforjeunes-bxl.be
laeken@inforjeunes.be

INFOR JEUNES



INFOR JEUNES LAEKEN

14 Place J.B. Willems
1020 Bruxelles
tél: 02/ 421.71.31
fax: 02/ 421.71.36
www.inforjeunes-bxl.be
laeken@inforjeunes.be

Ce projet doit donc être massivement critiqué, car :

- Il avantage les familles déjà favorisées qui sont en capacité de développer des stratégies de choix scolaires, au détriment des autres.
- Il ne confie pas l'entièreté du traitement des inscriptions à un lieu tiers, hors établissements scolaires, seul garant de plus d'égalité à l'entrée.
- En plaçant le lieu de la gestion des inscriptions du côté des directions d'écoles, il favorise la compétition entre établissements : facteur majeur d'inégalités et d'échec scolaire.
- En dépit des effets d'annonce, il relègue la mixité sociale au second plan, au point d'en faire un élément « décoratif » de son montage.
- Il maintient et pérennise l'adossement, qui est un critère inéquitable par excellence.
- Il laisse planer un silence absolu sur la problématique du degré différencié et, donc, sur la stratégie marketing des écoles qui ne l'organisent pas (et, donc également, sur les problèmes d'inscription depuis toujours passés sous silence des élèves qui se sont inscrits dans ces écoles et dont finalement l'inscription sera annulée faute d'avoir obtenu le CEB..).

On pourrait allonger la liste, mais on l'aura compris : l'autonomie est le voile dont se pare l'idéologie du marché scolaire. Il serait dommageable de ne pas mettre en question le port de ce voile-là.

Chantal Massaer
Directrice Infor Jeunes Laeken

Eric Bruggeman
Secteur enseignement Infor Jeunes Laeken